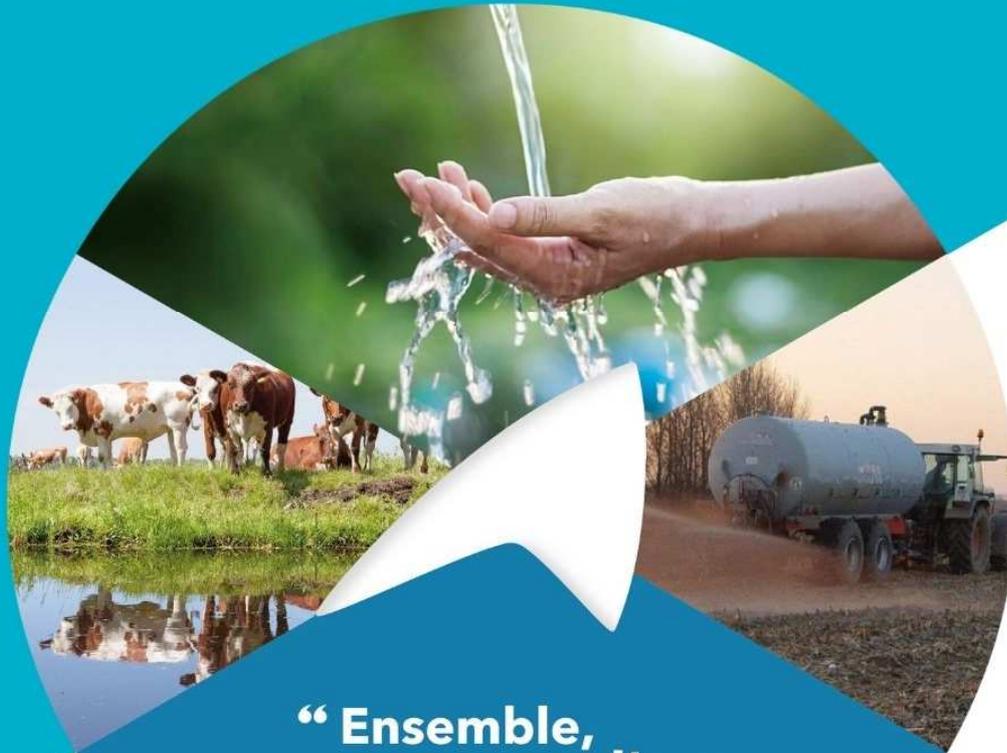


# Etude préalable à l'épandage des boues

*Zone Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse*



“ Ensemble,  
osons l'eau  
autrement! „



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE  
AUBE & HAUTE-MARNE

**TERRALTO**  
ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS

[aube-haute-marne.chambres-agriculture.fr](http://aube-haute-marne.chambres-agriculture.fr)



# Etude préalable

## qu'est-ce que c'est ?

### Une obligation réglementaire

- Directive 86-278-CEE du 12 juin 1986, relative à la protection de l'environnement et notamment des sols, lors de l'utilisation des boues d'épuration en agriculture.
- Arrêté du 08/01/98 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles pris en application du décret n° 97-1133 du 08/12/97 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées. (Modifié par l'arrêté du 03-06-98).

### Contenu de l'étude

- Présentation générale de la **situation initiale (coordonnées du demandeur, description du site...)** ;
- **Description des volumes et de la QUALITE** des boues produites ;
- Situation vis-à-vis de la **réglementation** ;
- **Contexte agricole** : surfaces mises à disposition pour l'épandage de boues, vérification de l'adéquation de l'épandage des boues sur les terres choisies (analyses de terre, calcul des flux...) ;
- Estimation du coût du traitement en **filières alternatives**.

### Analyses obligatoires pour l'étude

#### Une analyse des boues

- ➔ Pour confirmer l'intérêt agronomique des boues et leur innocuité conformément à la réglementation

#### Analyses des sols : une pour 20 ha par zone agro-pédologique homogène

- ➔ Elles servent à confirmer l'aptitude des parcelles à l'épandage et la fertilité des sols

# Démarches à suivre

Maxi. 6  
mois pour  
débuter  
l'étude  
et max 18  
mois pour  
commencer  
les travaux

1. La **collectivité sollicite la Chambre d'agriculture de Haute-Marne** pour réaliser l'étude préalable à l'épandage des boues pour sa station d'épuration ou son lagunage
2. La **Chambre d'agriculture envoie une proposition chiffrée** (devis) à la collectivité et l'informe de la possibilité d'aides par l'Agence de l'Eau
3. La commune **sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau** (50 % d'aide si devis >10 000 € TTC) **et du Conseil Départemental** (20%, en complément de l'aide de l'agence si devis sup à 2 500 €). La commune leur envoie une lettre de demande accompagnée de la copie du devis de la Chambre d'agriculture et de la copie de la délibération du conseil municipal décidant de faire l'étude
4. **L'Agence de l'Eau** Rhône Méditerranée et Corse **renvoie une attestation de dossier complet qui valide l'autorisation de débiter l'étude**
5. La collectivité envoie un « **ordre de service** » à la Chambre d'agriculture pour que l'étude commence et envoie une copie à l'Agence de l'Eau
6. Une réunion de **présentation du dossier** a lieu avant de rendre le dossier complet. Les personnes invitées à ce rendu sont : M. le Maire, agriculteur(s) prenant les boues, MVAD  
*Sur demande : Agence de l'Eau, DDT : Police de l'eau, ARS, Conseil général*
7. La Chambre d'agriculture **rend le dossier** complet à la collectivité qui transmet aux administrations concernées. La Chambre d'agriculture envoie la facture pour l'étude
8. La collectivité **demande à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse le versement** de la subvention accordée

**ATTENTION : ne pas démarrer l'étude avant l'accord des financeurs**



## CONTACTS

# pour plus de renseignements



**Rachel GIBILLOT**  
**Chambre d'agriculture**  
13, rue Mauclère  
52300 JOINVILLE

06 22 05 78 94  
[rgobilLOT@haute-marne.chambagri.fr](mailto:rgobilLOT@haute-marne.chambagri.fr)

### **Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**

RMC, délégation de Besançon  
Le cadran  
34, rue de la corvée  
04 26 22 31 82

### **Conseil Départemental**

Service SATE  
1 Rue du Commandant Hugueny  
52000 Chaumont  
03 25 32 85 71



26 rue du 109<sup>ème</sup> RI – BP 82138  
52905 CHAUMONT Cedex 9  
03 25 35 00 60  
[accueil@haute-marne.chambagri.fr](mailto:accueil@haute-marne.chambagri.fr)

**[aube-haute-marne.chambres-agriculture.fr](http://aube-haute-marne.chambres-agriculture.fr)**